

Comment l'opinion a basculé en quarante ans

La vague d'indignation suscitée par l'affaire Weinstein, ce producteur américain accusé de harcèlement, montre que de tels actes, longtemps tolérés, sont devenus moralement intolérables.

« L'affaire Weinstein permet de mesurer qu'en quarante ans les violences sexuelles n'ont pas disparu, mais que le cadre social de leur réception a évolué. »

Quelques jours après la publication, le 5 octobre dans le New York Times, d'une première série de révélations sur son comportement à l'égard des femmes, le producteur Harvey Weinstein fit parvenir un communiqué à la rédaction du journal, dans lequel il expliquait : « Je suis devenu adulte dans les années 1960 et 1970, où les règles de comportement au travail étaient différentes. C'était dans la culture à l'époque. *J'ai compris depuis que ce n'est pas une excuse.* » Ce qui se voulait tout à la fois une défense et un mea culpa fut d'emblée raillé, accroissant encore l'indignation générale. A la suite de nouvelles révélations par le Times et le New Yorker, Weinstein est désormais accusé de faits de harcèlement, d'agression sexuelle et de viols – qui concernent des dizaines de femmes et remontent pour certaines à vingt ans.

Et pourtant, cette déclaration, aussi irrecevable soit-elle, recèle sa part de vrai. L'affaire Weinstein permet de mesurer qu'en quarante ans les violences sexuelles n'ont pas disparu, mais que le cadre social de leur réception a évolué, que ce qui était encore admissible dans les années 1960 et 1970 ne l'est plus. Lorsque, en 1978, Gisèle Halimi défendit la cause de deux femmes victimes de viols dont les agresseurs n'avaient, dans un premier temps, été accusés que de coups et blessures, la puissance du déni des violences sexuelles était d'un autre ordre. Il fallut cette affaire pour qu'en 1980, la France fasse évoluer sa législation sur le viol, et en précise les contours.

« Une certaine tolérance »

Que ce soit aux Etats-Unis ou en France, plusieurs actualités ont paru, au cours de ces dernières années, apporter la confirmation que les frontières de l'espace moral se stabilisent peu à peu, et excluent de plus en plus nettement la violence sexuelle : affaires DSK, Baupin... Au-delà de tout ce qui différencie des histoires à chaque fois spécifiques, elles se rejoignent sur la prise en compte de la parole de la victime et la condamnation morale – sinon judiciaire – de l'agresseur.

Qu'est-ce qui travaille donc souterrainement une société pour qu'un comportement, longtemps réprouvé mais toléré de fait, devienne inadmissible, unanimement et publiquement dénoncé comme tel ?

Didier Fassin, professeur de sciences sociales à l'Institut d'étude avancée de Princeton et auteur, avec Patrice Bourdelais, des *Constructions de l'intolérable* (La Découverte, 2005), insiste sur le caractère éminemment relatif des indignations morales d'une société : « Ce que l'on dit injustifiable se donne généralement comme un mal radical, voire absolu », bien qu'il soit en réalité corrélé à des situations historiques et temporelles bien définies.

A propos de l'affaire Weinstein en particulier, il précise : « Ainsi, on pourrait dire qu'aujourd'hui les abus sexuels à l'encontre des enfants sont devenus intolérables, tandis que les violences sexuelles à l'encontre des femmes sont certes considérées comme inacceptables, mais font encore l'objet d'une certaine tolérance. »

Dans son Histoire du viol XVIe-XXe siècle (Seuil, 1998), Georges Vigarello retrace la lente construction du caractère inadmissible des violences sexuelles. Il montre comment, sous l'Ancien Régime, le viol, bien que condamné dans les textes, n'est en réalité peu ou pas poursuivi. La violence sexuelle n'est alors pas distincte des autres formes d'agression physique.

Pire, les atteintes aux biens et le vol sont considérés comme plus menaçants pour l'ordre social, et plus lourdement condamnés. Seule la fin du XVIIIe marque le début d'une inflexion. Le siècle des Lumières a en effet déplacé l'inadmissible vers la question du corps, et de son intégrité. Les atteintes aux personnes, et en particulier aux enfants, sont alors de moins en moins tolérées. La place donnée à l'individu dans le droit révolutionnaire confortera cette évolution.

Mais le viol, bien que reconnu et condamné en droit, garde ceci de spécifique qu'il entache sa victime. Toujours soupçonnée d'être complice de ce qui lui est arrivé, elle se retrouve de surcroît condamnée socialement pour avoir été violée. Selon l'anthropologue Véronique Nahoum-Grappe, « parce qu'il est par excellence le crime de souillure, le viol fait basculer la honte du côté de la victime. Or les femmes ont pendant des siècles été définies socialement par leur sexualité, et leur capacité à la maintenir légitime. Le crime de viol est donc d'une efficacité redoutable pour que la victime soit convaincue de sa propre ignominie. »

Dans les années 1970, la dénonciation des violences sexuelles faites aux femmes émerge comme une question majeure des revendications féministes. La démarche de réappropriation du corps passe par la lutte contre toutes les formes d'agressions à caractère sexuel, en prenant en compte leurs conséquences physiques, mais également psychologiques.

Christine Bard, professeure d'histoire à l'université d'Angers et coordinatrice du Dictionnaire des féministes. France XVIIIe-XXIe (PUF, 1 700 pages, 32 euros) rappelle « le rôle essentiel qu'ont joué les mouvements sociopolitiques militants qui ont d'abord énoncé ce qui était injuste, et ont permis que peu à peu l'injuste devienne inadmissible. Puisque cet inadmissible devienne une question politique, et pas seulement un problème individuel. C'est ainsi que la violence sexuelle contre les femmes est devenue un marqueur central des relations inégalitaires dans notre société ».

« Plus les positions sont inégalitaires au sein d'une même sphère de pouvoir (entreprise, monde politique, etc.), plus le risque d'appropriation sexuelle est grand. »

Mais l'affaire Weinstein et celles qui l'ont précédée, si elles nous permettent de mesurer le chemin parcouru dans la formulation et la dénonciation de l'inadmissible, nous renseignent aussi sur notre grande tolérance à ce même inadmissible. Car au moment où la parole se libère, on découvre que les faits étaient largement connus dans les milieux concernés, et tus. « Les violences contre les femmes ont ceci de particulier qu'elles sont l'objet d'une formidable connivence historique avec leur déni », explique Véronique Nahoum-Grappe.

Pourquoi ce déni, alors même que le consensus social existe pour condamner ces violences, et que le droit est maintenant beaucoup plus favorable aux victimes ? C'est que la violence sexuelle vient rarement seule. Elle est le plus souvent enchâssée dans d'autres formes de domination, qui la rendent invisible.

« De nombreux travaux historiques et anthro-pologiques ont apporté la preuve que l'appropriation sexuelle est souvent la réalisation ultime de la domination économique – dans le contexte colonial, mais aussi dans les usines, les bureaux... »

Plus les positions sont inégalitaires au sein d'une même sphère de pouvoir (entreprise, monde politique, etc.), plus le risque d'appropriation sexuelle est grand. Et Hollywood n'a pas fait exception. On ne saurait oublier que Weinstein était un producteur parmi les plus influents, capable de faire et défaire les carrières, et que les actrices étaient de fait inscrites dans un rapport de dépendance.

Autre mécanisme retors : la violence sexuelle peut à l'inverse être niée au nom même d'une égalisation croissante de la condition des hommes et des femmes. Ainsi, parce que les femmes ont affirmé, dans les années 1970, que leur liberté passait par leur libération sexuelle, l'idée selon laquelle elles font maintenant jeu égal avec les hommes, et ne sauraient donc prétendre au statut de victime, monte en puissance. « Après la vague de l'indignation suscitée par cette affaire, viendra le moment où les rieurs, les libertins, ceux qui prétendent défendre une sexualité libre et légère nous expliqueront que les femmes qui ont couché avec Weinstein ont, elles aussi, joué de cette liberté sexuelle, et que les féministes s'enferment dans un combat puritain et victimaire », prédit Véronique Nahoum-Grappe.

Il faut donc se garder de penser que les sociétés humaines sont en route vers un avenir où l'éthique de l'égalité et de la non-violence se serait imposée. Certes, explique Christine Bard, « il existe une montée de la sensibilité dans le monde sur cette question, portée par les associations comme la Marche mondiale des femmes, les organisations non gouvernementales, les institutions internationales, mais aussi par des initiatives féministes via les réseaux sociaux, qui mobilisent autrement et rapidement ». Mais « ces évolutions sont toujours réversibles ».

Parce qu'il est une catégorie relative, l'inadmissible est toujours en travail. Pour preuve, si le harcèlement sexuel est devenu un sujet majeur aux Etats-Unis – plusieurs PDG de grandes entreprises ayant dû démissionner à la suite d'accusations de leurs collaboratrices –, Didier Fassin relativise cette évolution

« dans la mesure où les révélations sur le sexisme agressif et grossier de Donald Trump, quelques semaines avant l'élection présidentielle, n'ont pas empêché son accession à la plus haute fonction dans son pays ».

Pour cette raison, il invite à penser l'inadmissible « non comme une valeur éthique qui serait déjà là, mais comme un travail politique pour en construire, à chaque instant et en chaque lieu, le sens ». C'est à cette construction que la société française semble aujourd'hui s'atteler.